



Communiqué de presse

Berne, le 2 septembre 2014

La CPE-N veut une obligation de diligence

Pierre blanche pour les droits humains

La Commission de politique extérieure du Conseil national demande un devoir de diligence contraignant en matière de droits humains et d'environnement pour les entreprises. Elle a adopté une motion dans ce sens pour donner suite au Rapport de droit comparé du Conseil fédéral. « Droit sans frontières » salue cette décision clairvoyante pour les droits humains.

En mai dernier a paru le rapport du Conseil fédéral sur le devoir de diligence des entreprises en matière de droits humains (« [Rapport de droit comparé](#) »), demandé par la Commission de politique extérieure du Conseil national (CPE-N). Il montrait diverses possibilités pour ancrer une telle obligation dans la loi. La CPE-N a accompli un pas logique en adoptant une motion qui demande un projet de modification légale correspondante dans le cadre de la révision à venir du droit de la société anonyme ou par un projet distinct. Un jalon a ainsi été posé pour la mise en œuvre de la pétition « Droit sans frontières » qui a été déposée en 2012 avec 135'000 signatures.

L'introduction d'un tel devoir de diligence constituerait une mesure importante pour prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement. Elle conduirait à ce que les entreprises doivent identifier les risques effectifs et potentiels de violations, prendre les mesures requises, informer sur les mécanismes et processus mis en œuvre. La diligence raisonnable est au cœur des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, adoptés à l'unanimité par le Conseil des droits de l'homme en 2011. Si les Chambres fédérales approuvent la motion, le Suisse fournirait une contribution décisive à la mise en œuvre de ces Principes directeurs. Cela serait cohérent avec notre pays en tant que siège de l'ONU et aussi de nombreuses sociétés transnationales.

« Droit sans frontières » demande aux Chambres fédérales de confirmer la voie ouverte par la CPE-N.

Pour d'autres informations :

Rahel Ruch, Koordinatorin Recht ohne Grenzen Tel. 076 517 02 08,
rahel.ruch@alliancesud.ch

Michel Egger, coordinateur Droit sans frontières Tél. 079 599 97 30,
michel.egger@alliancesud.ch

« Droit sans frontières » est une coalition de plus de 50 organisations de développement et de droits humains, associations d'environnement et de femmes, syndicats, groupes d'Eglise et associations d'actionnaires critiques. Elle s'engage pour des règles contraignantes obligeant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement partout dans le monde. www.droitsansfrontieres.ch